



TABLE RONDE

Chaudière à bois, photovoltaïque, 100% renouvelable...

Se fournir en énergie locale, est-ce possible ?

- Animation : Anne-Marie Flandrin - Apes
- Étienne Vaudet : Solaire en Nord
- Véronique Marien : Energéthic
- Pierre Gouëllo : Enercoop
- Michel Millares : Gecco

Cas de figure :

Je suis une collectivité, je souhaite produire localement une partie de l'électricité pour ma commune. Comment faire ?

Enercoop

Tout commence avec l'écoute de la collectivité sur son projet.

Par exemple : Une commune de l'Aisne souhaite procéder à une étude de ses bâtiments pour aboutir à une auto-consommation collective en photovoltaïque. Il faut tout d'abord

envisager l'ensemble des sources d'énergie possible : par exemple, l'éolien. Si une rivière est proche, il faut voir si on peut l'utiliser. On peut également avoir recours à la biomasse (dérivés de bois et biogaz). Si l'on est sur une friche, on peut envisager du photovoltaïque au sol. Il faut passer par une analyse patrimoniale et par une réflexion sur les besoins. En priorité, il faut travailler sur la sobriété et l'efficacité.

Solaire en nord

Dans les communes, il existe des conseillers en énergie partagée. Pour les communes qui ne disposent pas d'ingénierie en interne, il existe un réseau : « les Générateurs ». Il s'agit d'abord de mettre en place l'acceptabilité : il faut des réseaux locaux pour faire adhérer la population. Il existe aussi des projets citoyens qui vont aller chercher les acteurs nécessaires.

Energéthic

Energéthic propose une autre approche que celle des développeurs du secteur marchand classique : il s'agit d'impliquer les citoyens dans le projet. Lorsqu'une collectivité investit 1 €, en général, 2,5 € reviendront au territoire. Les citoyens sont associés à la gouvernance. Les projets citoyens permettent la montée en compétences des citoyens. Il existe encore des contrats de vente de la totalité à EDF ou à d'autres opérateurs en obligation d'achat (au tarif de soutien public) mais la valorisation est plus intéressante avec l'auto-consommation.

Échanges intervenants/participants

Pour chaque projet, une étude est à mener. Par exemple, combien va produire une toiture ? Un outil (PVGIS) calcule la production. : il s'agit d'un logiciel de simulation gratuit pour le photovoltaïque qui calcule la production en fonction de la surface, de la localisation, ... Il faut bien calibrer le projet pour qu'il atteigne l'équilibre budgétaire. Certains projets ne visent que l'auto-consommation totale, d'autres génèrent un surplus qui peut être revendu. Cela permet d'établir un modèle économique et de déterminer le seuil de rentabilité.

Les consommateurs peuvent également faire des arbitrages et adapter leur comportement en terme de sobriété et d'efficacité en décalant leur consommation par rapport à la production. Par exemple : mettre en marche le ballon d'eau chaude, le lave-linge et le lave-vaisselle quand le photovoltaïque produit.

Le chiffre clé est le taux d'auto-consommation : c'est cela qui va déterminer la rentabilité. Il s'agit de dimensionner convenablement la surface et de regarder le taux d'économie sur la facture.

Autres outils pour l'étude : photovoltaïque.info / Autocalsol.

Que pensez-vous du stockage ?

Il est préférable d'avoir un mix énergétique : c'est à dire d'avoir plusieurs sources d'énergie, plutôt que de stocker de l'électricité, tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

Le photovoltaïque n'est pas une solution pour le chauffage : il ne fonctionne que quand les journées sont longues et donc pas en hiver quand on a besoin de chauffage.

A rechercher dans l'ordre : 1) La sobriété 2) L'efficacité 3) Les énergies renouvelables

Dans les nouvelles constructions, le gaz est interdit et donc le tout électrique se met en place alors que des alternatives existent avec la biomasse : bûches, plaquettes, granulés. Il faut repérer si le bâtiment est dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Les ABF ont édité un document pour installer du photovoltaïque. Des subventions sont mobilisables pour certaines solutions.

« Solarise » est un projet européen dont un des volets vise l'intégration du solaire sur des bâtiments historiques.

Les « Centrales villageoises » ont monté des guides pour aider à trouver des solutions.

Les collectivités peuvent aussi se poser la question de développer des circuits courts. A Saint-Omer, une plateforme de bois déchiqueté vient alimenter les chaufferies locales. Les agriculteurs, dans un rayon de 50 km, confient le produit de la taille des haies à la plateforme.

« Petites villes de demain » accompagne les petites communes dans la transition. Pour les villes moyennes, c'est « Action cœur de ville ».

Les entreprises et leur passage en énergie locale :

Les entreprises sont intéressées car les énergies renouvelables sont moins chères. Des exemples : un espace de co-working à Roubaix, une étude pour un laminoir,...

Certains territoires ont développé des cadastres solaires (Lille, Dunkerque, Loos-en-Gohelle par exemple) qui permettent de repérer les localisations où les projets sont possibles de par la volonté de la collectivité et le potentiel solaire de l'emplacement.

Une charte de l'installateur « Solaire en nord » a été élaborée à destination des particuliers afin de lutter contre l'éco délinquance.

L'auto consommation collective est en croissance. C'est dans les Hauts de France que les installations sont les plus nombreuses et ce modèle économique récent qui a du sens est amené à se développer.

Il existe déjà une filière de recyclage des panneaux photovoltaïques.

L'essentiel : définir la faisabilité et la viabilité du projet en amont avec l'appui de structures spécialisées pour être certain de tenir l'équilibre budgétaire à terme.

Coordonnées des intervenants :

Enercoop

03 62 27 97 50 (choix 2 ou 3)
Maison Stéphane Hessel
235 Boulevard Paul Painlevé, 59000 Lille
contact@hautsdefrance.enercoop.fr

Solaire en nord

MRES - 5 rue Jules de Vicq à Lille.
contact@solaire-en-nord.fr

Energéthic

le Gerموir, 31 rue principale
62310 AMBRICOURT
03 21 47 76 17
energethic@mailoo.org

Gecco

5011 rue des Marlières,
ZA des Marlières 59710 AVELIN
0805 692 115
contact@gecco.fr